



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 31462

Texte de la question

M. Émile Zuccarelli appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la suppression annoncée pour 2004 de seize postes d'ATOSS en Corse. Son ministère viendrait, en effet, de faire connaître son intention de supprimer un poste de SASU, deux adjoints administratifs et treize agents administratifs sur l'île. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage réellement de prendre des mesures aussi peu conformes aux besoins du service public et déciderait ainsi de faire subir à la région une baisse d'effectifs injustifiée. Les emplois ATOSS sont en effet indispensables à la qualité du service public rendu car ils participent pleinement au travail des équipes éducatives. Il aimerait savoir si le Gouvernement entend maintenir l'égalité entre les régions pour que soient assurées, le plus efficacement possible, les missions de l'éducation nationale de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Et s'il entend renoncer à de telles mesures.

Texte de la réponse

La réduction des effectifs de personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service (ATOS) s'inscrit dans un contexte budgétaire visant à maîtriser la dépense publique. En ce qui concerne la filière administrative, les recteurs ont été invités à limiter les retraits d'emplois dans les établissements scolaires afin de maintenir une gestion qualitative de proximité. En ce qui concerne les services académiques, plusieurs schémas de réorganisation devront être mis en oeuvre au plan local, dans le cadre de la stratégie ministérielle de réforme engagée par le Gouvernement, afin d'améliorer leurs performances et la qualité des prestations rendues aux usagers. Parallèlement, les mesures visant à la simplification des tâches administratives font actuellement l'objet d'une étude à l'administration centrale. La réduction des moyens en personnels attribués aux services administratifs sera donc compensée par un allègement des charges qu'ils auront à assumer. S'agissant plus particulièrement de l'académie de Corse, il y a lieu de souligner que cette académie dispose actuellement de 15,23 emplois administratifs pour 1 000 élèves, alors qu'au plan national la moyenne est de 10,43 pour 1 000. De ce fait, le retrait de 16 emplois de cette nature à la rentrée 2004 ne devrait pas avoir d'incidence négative sur le bon fonctionnement des services.

Données clés

Auteur : [M. Émile Zuccarelli](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31462

Rubrique : État

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2004, page 37

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1874